

**PROCES VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2023  
Maison Saint-André – Limonest – 9h30 – 10h15**

**Présents** : 16 adhérents à jour de cotisation et 25 pouvoirs reçus, soit 41 votants sur 76 adhérents, le quorum ( $1/3 = 25,3$ ) est atteint.

- **Ouverture de l'assemblée par la présidente**, qui remercie les adhérents présents et ceux qui ont envoyé leur pouvoir, permettant ainsi d'avoir le quorum pour les votes de l'assemblée.
- L'ordre du jour est rappelé : il s'agit de voter une modification de l'article 8 des statuts de l'association, c'est-à-dire de remplacer l'élection des administrateurs par tiers chaque année, par une élection totale des administrateurs chaque année. Ceci pour plus de flexibilité.
- La modification de l'article 8 des statuts est votée à l'unanimité des présents et représentés.
- A partir de cette date, les administrateurs seront tous élus pour une année renouvelable, sans limite de temps.
- Les nouveaux statuts de l'association sont annexés à ce procès-verbal. Ils seront transmis à la Préfecture du Rhône.

L'ordre du jour étant terminé, l'Assemblée Générale Extraordinaire est suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire, dans les mêmes locaux.

Pour le Bureau :

Pascale MARTEL, présidente

